

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **AXIOMA MARAICHAGE RF***

de la société *AXIOMA BIOLOGICALS*

enregistrée sous le *n° 2026-0183*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom GALEVA.

Informations générales	
Noms du produit	AXIOMA MARAICHAGE RF TEKMASTER AUXILIUM BOOST VEGETABLES AXIOMA MARAICHAGE KUGO+ GALEVA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AXIOMA BIOLOGICALS 8 boulevard Voltaire 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE France
Classe - Type	Matière fertilisante - Solution pour pulvérisation foliaire à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments (soufre, fer, zinc, cuivre, manganèse, cobalt, bore, molybdène, silice, magnésium) dilué dans de l'eau de mer et de source.
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	502-2019.01
Numéro d'AMM	1190711

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/02/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...